



Implenia

SE PROTÉGER DE LA GRIPPE

Vaccination contre la grippe: Implenia rembourse les frais

La grippe peut entraîner des complications parfois graves, voire mortelles. C'est pourquoi il est recommandé aux personnes présentant un risque accru de complications ainsi qu'à leurs proches contacts dans le domaine privé et professionnel de se faire vacciner. Fais-toi vacciner d'ici à décembre pour te protéger et protéger ton entourage !

Comment la grippe se manifeste-t-elle ?

- Fièvre supérieure à 38°C
- Toux (sèche au début)
- Maux de tête, fatigue, vertiges
- Douleurs musculaires et articulaires

Les symptômes apparaissent souvent de façon soudaine et abrupte, avec malaises, frissons et parfois un rhume, un mal de gorge et des douleurs en déglutissant.

Différence avec des autres rhumes

La grippe est souvent confondue avec un rhume ou une maladie de type COVID-19. Le vaccin contre la grippe ne protège que contre la « vraie » grippe (influenza).

La vaccination contre la grippe peut être effectuée en même temps, avant ou après la vaccination contre le COVID-19. Attention : Implenia ne prend en charge les frais que pour la vaccination contre la grippe.

Voici comment tu te fais rembourser les frais :

- Se faire vacciner
- Les CTP saisissent via l'outil de gestion des frais
- GWP remettent les quittances au contremaître pour la iTWO Site
- Les coûts seront remboursés par le biais des frais



Plus d'informations sur la
protection contre la grippe
protegerdelagrippe.ch